

**COMMUNE DE PAZAYAC**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
ARRONDISSEMENT DE SARLAT**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 21.02.2012

Date de la séance : 01.03.2012

Nombre des conseillers municipaux : 15

Nombre de présents : 10

Absents avec procuration : 2

Sous-Préfecture de SARLAT (Dordogne)  
REÇU LE

02 AVR. 2012

(Loi n° 82 213 du 02.03.1982)

*Présents* : DUMONTET J-Jacques, CESSAT Bernard, MEYNARD Michel, CLAUZADE Annick, BOUILLAC J-François, VERLHIAC Martine, LANSADE BESSE Nathalie, CATUS Bernard, DELBOS Daniel et COSTE Stéphane

*Absents* : AUTHIER Denis - ROCHE Nicole - LANSADE BESSE Nathalie - SOUBRANE Virginie et CATUS Bernard

Secrétaire de séance : COSTE Stéphane

N° 01

**OBJET : APPROBATION DU PLU**

**Mr le Maire expose** au conseil les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête publique dans le projet du PLU, ainsi que les observations du préfet sur le projet arrêté et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Il présente les corrections retenues pour notamment prendre en compte les résultats de la dite enquête.

**Le Conseil Municipal**

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.123-10, L.123-12, R.123-24 et R 123-25

**Vu** la délibération en date du 29.01.1999 prescrivant l'élaboration d'un PLU et fixant les modalités de la concertation avec la population comme prévu par l'article L.300-2 du code de l'urbanisme

**Vu** la délibération en date du 11.01.2011 arrêtant le projet de PLU et approuvant le bilan de concertation

**Vu** les avis des personnes publiques associées joints au dossier de l'enquête publique, notamment les observations de monsieur le Sous-Préfet de Sarlat en date du 07.04.2011

**Vu** l'arrêté municipal en date du 08.09.2011 prescrivant l'enquête publique sur le projet de PLU

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 10.11.2011

**Vu** le compte rendu de la réunion d'examen des résultats de l'enquête publique tenue le 19.01.2012

**ENTENDU l'exposé de Mr le Maire**

**Considérant que les résultats de la dite enquête n'ont justifié que quelques ajustements au dossier du projet de PLU**

Considérant que le dossier du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme


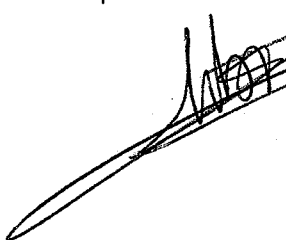
Après en avoir délibéré, décide

- **D'approuver le dossier du PLU** tel qu'il est annexé à la présente délibération

**Par conséquent**

- La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet de la Dordogne sous couvert du S/Préfet de Sarlat
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans le journal désigné ci-après :
  - « La Vie Corrézienne »
- Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
  - à la Mairie de Pazayac
  - à la sous Préfecture de Sarlat
- La présente délibération deviendra exécutoire
  - Dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Sous-Préfet de Sarlat si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier approuvé ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte des modifications.
  - Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Mr DUMONTET J-Jacques - Maire



Certifié exécutoire.

Affiché le : C

Le Maire le :

**2.- AVR. 2012**

